INDICATEUR 10 Document 10.2 · Mobilité nationale et internationale

CHR Talent

FICHE APPRENTIS

PARTIR EN MOBILITÉ PENDANT MON APPRENTISSAGE

En France ou à l'étranger : ce qui est possible et à qui s'adresser

Indicateur / document	IND 10 – Doc. 10.2	**Base légale**	L. 6222-42 et s. C. trav.
Mission réglementaire	Mission 10 – Encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis (L. 6231-2, 10°)	**Diffusion**	Tous les apprentis
Rédaction	Margaux Bozburun, responsable pédagogique	**Validation**	Arash Mortazavi, directeur

Votre contact

Référent mobilité : Arash Mortazavi – 06 95 68 68 99 – admissions@chrtalent.fr

BOUGER EN FRANCE

- **Mobili-Jeune** : aide au loyer jusqu'à 100 € par mois (moins de 30 ans, sous conditions) – actionlogement.fr.
- **Visale** : garantie de loyer gratuite – visale.fr.
- **APL / ALS** : aides au logement – caf.fr.
- **Transport** : votre employeur rembourse 50 % de votre abonnement domicile-travail.
- **Formation 100 % à distance en alternance** : vous suivez vos cours à distance, où que vous soyez.

PARTIR À L'ÉTRANGER

- Vous pouvez réaliser une partie de votre contrat à l'étranger, jusqu'à **un an**.
- Il faut l'accord de votre employeur et un projet préparé avec le référent mobilité.
- Les frais peuvent être financés par l'OPCO de votre entreprise.
- Pendant votre séjour, vous gardez l'accès à la plateforme et le contact avec votre formateur.
- Au retour, un bilan valorise les compétences acquises (langue, autonomie, ouverture interculturelle).

COMMENT FAIRE ?

1. Parlez-en à votre formateur référent ou au référent mobilité.
2. Rendez-vous avec le référent mobilité pour étudier votre projet.

3. Accord de votre employeur et choix de la structure d'accueil.
4. Montage du financement, du logement et de l'assurance.
5. Départ, suivi pendant la mobilité, bilan au retour.